

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 22 juin à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 16 juin 2020 s'est réuni en séance plénière au Parc des Expositions du Comminges, à Villeneuve-de-Rivière sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative :
Quorum atteint
44

Votes pour : 44
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Délégués titulaires présents : 30 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Jean Claude DOUGNAC - Jean Pierre DUPRAT
René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ
Raymond NOMDEDEU - Michel Claude ABADIE
Brigitte SEGARD

CC Cœur et Coteaux du Comminges (15)



Magali GASTO OUSTRIC - Jean Paul MANENT MANENT
Jean Bernard CASTEX - Denis SARRAQUIGNE
Alain BOUBEE - Alain FRECHOU
Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC
Julien LACROIX - Philippe VIGNES
Éric HEUILLET - Pierre SAFORCADA
Nathalie LACROIX - Valentin BIASON
Jean DE GALARD

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (6)

Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE
Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS
Michel LADEVEZE

Délégués titulaires excusés : 13

CC Cagire Garonne Salat (3)

François ARCANGELI - Jean Pierre BRANA
Philippe PRADERE

CC Cœur et Coteaux du Comminges (7)

Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Gilbert SIOUTAC
Emilie SUBRA - Jacques FERAUT
Evelyne SANSONETTO - Jean Michel LOSEGO
Jean Pierre DUCLOS

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Alain CASTEL - John PALACIN - Danielle PANATIER

Délégués titulaires présents ayant procuration : 2

CC Cagire Garonne Salat (1)

Jean Claude DOUGNAC (pour François ARCANGELI)

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1)

Pierre SAFORCADA (pour Emilie SUBRA)

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 12

CC Cagire Garonne Salat (4)

Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET
Dominique PONTICACCIA - Louis BARES



CC Cœur et Coteaux du Comminges (7) Thierry PLANTE - Gérald DAMIENS
Jeanine BRUNET- Michel DESSENS
Guy LOUBEYRE - Geneviève CAPERAN LORENZI
Yves LOUIS

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1) Alain LARQUE

Délégués suppléants présents sans voix délibérative : 1

CC Cagire Garonne Salat (1) Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés : 12

CC Cagire Garonne Salat (3) Josette PEYRIGUIER - Jean Louis PLE
Rose Marie DEDIEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges (6) Claire VOUGNY - Régis FARRE - Joel GUILLERMIN
Jean Pierre FORTASSIN - Jean SUBRA
Julien CHAINET

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3) Alain FILLASTRE - Charles HORMIERE
Audrey AZAM



Délibération n°2020-01-05
Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

« En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales telles que mentionnées à l'article L.5211-36, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ont l'obligation d'assurer la tenue d'un rapport sur les orientations budgétaires avant le vote du budget ».

Vu l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, qui précise que le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption.

Monsieur le Président précise que même si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il permet de présenter à l'assemblée les grandes orientations budgétaires et financières ainsi que les actions à mener ; sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Monsieur le Président présente à l'assemblée la situation financière ainsi que la synthèse des travaux conduits en 2019 et les priorités, présentées en bureau le 15 juin 2020, pour la poursuite en 2020 des missions engagées par le Pays Comminges Pyrénées. Ces éléments sont repris dans le rapport d'orientations budgétaires « ROB » dans lequel figurent aussi des éléments spécifiques notamment en matière de ressources humaines et structure de la dette.

Ce rapport est annexé à la délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après débat,

Le Comité Syndical,

DECIDE

Article unique

d'attester de la tenue régulière du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020 et de prendre acte des orientations budgétaires qui seront reprises dans la proposition de Budget Primitif 2020.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

29 JUIN 2020

29 JUIN 2020